

Actualités

Posté par:

Publiée le : 09/11/2009 10:19:57

Dès le 1er décembre 2009, le montant maximum du PTZ devrait être majoré de 20 000 EUR pour tout achat d'un logement respectant le label "bâtiment basse consommation". Cette majoration doit s'ajouter au doublement du prêt à taux zéro déjà accordé, dans le cadre du plan de relance, jusqu'au 30 juin prochain. Les modalités du nouveau bonus écologique doivent être précisées dans un prochain décret. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 28 octobre 2009